

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes Maritimes
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LEVENS**

Séance du 12 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze novembre, à dix-huit heure, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Ghislaine ERNST.

Présents : Mmes Evelyne ABEL dit DELAMARQUE, Monique DEGRANDI, Colette MOERMAN, Sophie LALOUM, Jeanne PLANEL, Paulette BOTHOREL, Jacqueline MORENA, Saïda HIDER, Maryse NICOLAS DERRENBAC, Catherine MAURANDI, Marie LUCET, Arlette CASSAR, Monsieur Michel BOURGOGNE.

Etaient représentés :

Monsieur Antoine VERAN a donné pouvoir à Madame Ghislaine ERNST

Madame Maïmouna BONNEFOND a donné pouvoir à Madame Monique DEGRANDI

Madame Sonia MARTIN-CASAVONA absente.

Madame Jeanne PLANEL est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 17/ Présents : 14/ Votants : 16.

Rapporteur : Madame Ghislaine ERNST

1 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code de la Fonction Publique,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable du CST du 9 septembre 2025,

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année,

Considérant les besoins des services du CCAS de Levens,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Monsieur le Président du CCAS expose la nécessité pour les besoins d'un bon fonctionnement du service d'aides à domicile de modifier le tableau des effectifs ainsi qui suit :

Ouverture :

- d'un poste d'aide à domicile au grade agent social à temps non complet 20h/semaine
- d'un poste d'aide à domicile au grade agent social à temps non complet 30h/semaine
- d'un poste d'aide à domicile au grade agent social à temps non complet 20h/semaine

Fermeture :

- d'un poste d'aide à domicile au grade agent social à temps non complet 18h30/semaine
- d'un poste d'aide à domicile au grade agent social à temps non complet 16h/semaine

Monsieur le Président du CCAS propose d'établir le tableau des effectifs ainsi qui suit :

	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière Sociale					
Agent social principal 2eme classe	C	1	1	1	0
Agent social	C	9	3	9	0
TOTAL GENERAL		10	4	10	0

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- De valider les modifications au tableau des effectifs ;
- D'établir le nouveau tableau des effectifs ainsi que présenté ci-dessus ;
- De disposer des montants nécessaires au budget 2025 ;

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Vice-présidente du CCAS
Ghislaine ERNST

